

DICRIM



A CONSERVER

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - D.I.C.R.I.M.

ARMENTIÈRES-EN-BRIE (77440)
INSEE : 77008

Numéros de téléphone d'urgence :

MAIRIE : 01 64 35 51 99

GENDARMERIE (LIZY) : 17

POMPIERS (TRILPORT) : 18

CCPO : 01 60 61 55 00

SAUR : 01 60 24 43 10

N° D'URGENCE EUROPÉEN : 112

N° D'URGENCE SOCIALE : 115



Mise à jour 2019



Ce document vous est offert par la Municipalité.
Gardez-le à portée de la main, il peut vous être très précieux.
Une version numérique se trouve sur le site officiel de la mairie

LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En préambule voici en quoi consiste le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui vous est remis en corrélation avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cours de validation et qui doit être mis à jour systématiquement.

Le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile ; il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement de sécurité civile : l'urgence, la post-urgence et le retour à la normale. Il s'agit, avant l'événement, de se préparer, s'organiser, se former et s'entraîner pour être prêt si nécessaire.

Le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et enrichit les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention et complète, au niveau local, le Plan ORSEC départemental pour organiser la protection générale des populations (décret N°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

La loi a rendu le PCS obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.I.) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.).

RISQUES Le PCS, qui sera porté à la connaissance de la population, permet d'anticiper les conséquences des risques naturels météorologiques (tempête, canicule, grand froid, neige, feux de forêts ...), géologiques (effondrement de cavités souterraines, glissements de terrains ou coulées de boues, inondation), sanitaires (grippe H1N1, grippe aviaire) ou technologiques (transport de matières dangereuses) sur la RD17E desservant le village ainsi que sur le réseau ferré (tunnel ferroviaire d'Armentières), accident routier ou autre de grande ampleur, pollution.

Le document (DICRIM) qui vous est remis est le préalable au PCS qui lui est le document organisationnel de gestion de l'aléa recensant les personnes en charge de l'organisation des secours et les moyens dont elles disposent pour faire face à la crise. Ce DCRIM présente de manière générale la commune et l'analyse de ses risques.

Le risque zéro n'existe pas, il est impossible de se protéger à 100% contre tous les aléas. Le rôle des élus est donc, autant que faire se peut, de prévoir, d'anticiper les risques et de mettre en œuvre tous les moyens de prévention et de préparation pour protéger leurs concitoyens et leurs biens. Il est donc de ma responsabilité de diffuser le DCRIM. Certains de ces risques sont bien connus, mais la prévention impose aussi de se préparer à d'autres risques. Vous trouverez dans ce document des informations précieuses, merci de les lire avec attention. Conservez ce document à portée de main et appliquez les consignes indiquées en cas de besoin. Toutes les mesures de prévention ne valent que si chaque famille connaît et applique les conseils de sécurité.

Tous les élus municipaux ainsi que les agents de la collectivité sont à votre écoute pour toute question sur la prévention des risques. Vous trouverez également ces informations sur le site Internet de la mairie : www.armentieres-en-brie.fr

Soyez assurés, chers concitoyens, de mes sentiments les meilleurs.

Denis WALLE,
Maire d'Armentières-en-Brie

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le **risque majeur** est la possibilité d'un **événement** d'origine naturelle ou anthropique (action de l'homme), ayant potentiellement comme **effets** de :

- **Menacer** un grand nombre de personnes,
- **Occasionner** des dommages importants,
- **Dépasser** les capacités de réaction de la société.

L'**existence d'un risque majeur** est liée :

- D'une part à la **présence d'un événement** = l'**aléa** : qui est un **événement qui ne s'est pas encore produit mais qui peut se produire**.
- D'autre part à l'**existence d'enjeux** = tout ce qui est menacé par un **aléa** :
 - ▶ une population,
 - ▶ des habitations,
 - ▶ des infrastructures,
 - ▶ des industries

Les **conséquences d'un risque majeur** sur les enjeux se mesurent en terme de **vulnérabilité**.

Un **risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité** :

► **Lourds dommages et/ou nombreuses victimes.**

Il implique une situation d'exception. Il peut mettre en péril toute une population et son environnement en une seule fois et déstabiliser cette population.

Un **risque majeur est associé au mot catastrophe**.

L'éventail de risques majeurs pour l'homme et son environnement est très large et multifforme.

Les récentes expériences le démontrent :

- ▶ Neige, verglas, inondations, accidents ferroviaires, aériens, attentats, épizootie, etc...



Les risques peuvent être classés en 4 grandes catégories :

► **Les risques naturels**

La notion de risque naturel recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces évènements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels. Elle complète la politique de protection civile (qui permet de gérer la crise lorsqu'elle survient) et la politique d'indemnisation des dommages. Vous trouverez, dans cet espace dédié à la prévention des risques naturels, de nombreuses informations pour développer votre connaissance : des aléas et des risques naturels, des règles de vigilance et des systèmes d'alerte, des bonnes pratiques et réflexes à adopter au quotidien et enfin, des moyens de se préparer aux situations d'urgence.

► **Les risques technologiques**

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique...). Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et / ou l'environnement. Pour connaître les enjeux liés aux principaux risques technologiques et savoir comment agir en cas d'accident.

► **Les risques sanitaires**

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale...).

► **Les autres risques**

Ce sont : la menace terroriste, la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

Fort heureusement tous ne concernent pas la Commune d'Armentières-en-Brie.

Il peut-être intéressant néanmoins de les connaître notamment lors des déplacements dans d'autres régions de France voire dans d'autres pays.

Il est possible de se reporter utilement à l'adresse Internet suivante : <http://www.risques.gouv.fr/> pour en savoir plus.

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24. Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent inutilement les lignes téléphoniques.



QUEL EST LE BUT DU DICRIM ?

Le DICRIM est un moyen de communication destiné à informer la population sur :

- **Les risques naturels et technologiques présents sur le territoire communal** et sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre.
- **Les moyens d'alerte** en cas de survenance d'un risque.
- **Les consignes de sécurité individuelles** à respecter.

En cas de danger météorologique, la préfecture alerte le Maire ou les services de la Mairie via un système informatisé en indiquant la nature de l'alerte et la couleur de la vigilance.

Avec les éléments d'alerte fournis le Maire ou un Adjoint ou un Agent territorial ont à leur disposition les outils informatiques permettant de suivre l'évolution de l'aléa via les sites :

<https://meteo.orange.fr/vigilance-france/seine-et-marne-77.html>

<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>

Les risques concernant la Commune sont recensés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), édition 2015. Sur Armentières, ils sont d'un seul et même type, à savoir :

► Risques naturels :

- **le risque inondations** (plus ou moins lentes) par débordement de la rivière Marne
 - **le risque mouvement de terrain :**
 - retrait et gonflement des argiles
 - présence de cavités souterraines
 - on peut y ajouter un risque non répertorié mais dont l'aléa est celui du **feu de forêt** en raison du caractère boisé du territoire communal

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Seine-et-Marne

Tableau des risques naturels et technologiques

Le Maire a donc obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

Cadre législatif :

Le Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le risque inondation



inondation
lente

**Une inondation
est une submersion plus ou moins
rapide d'une zone**

SITUATION

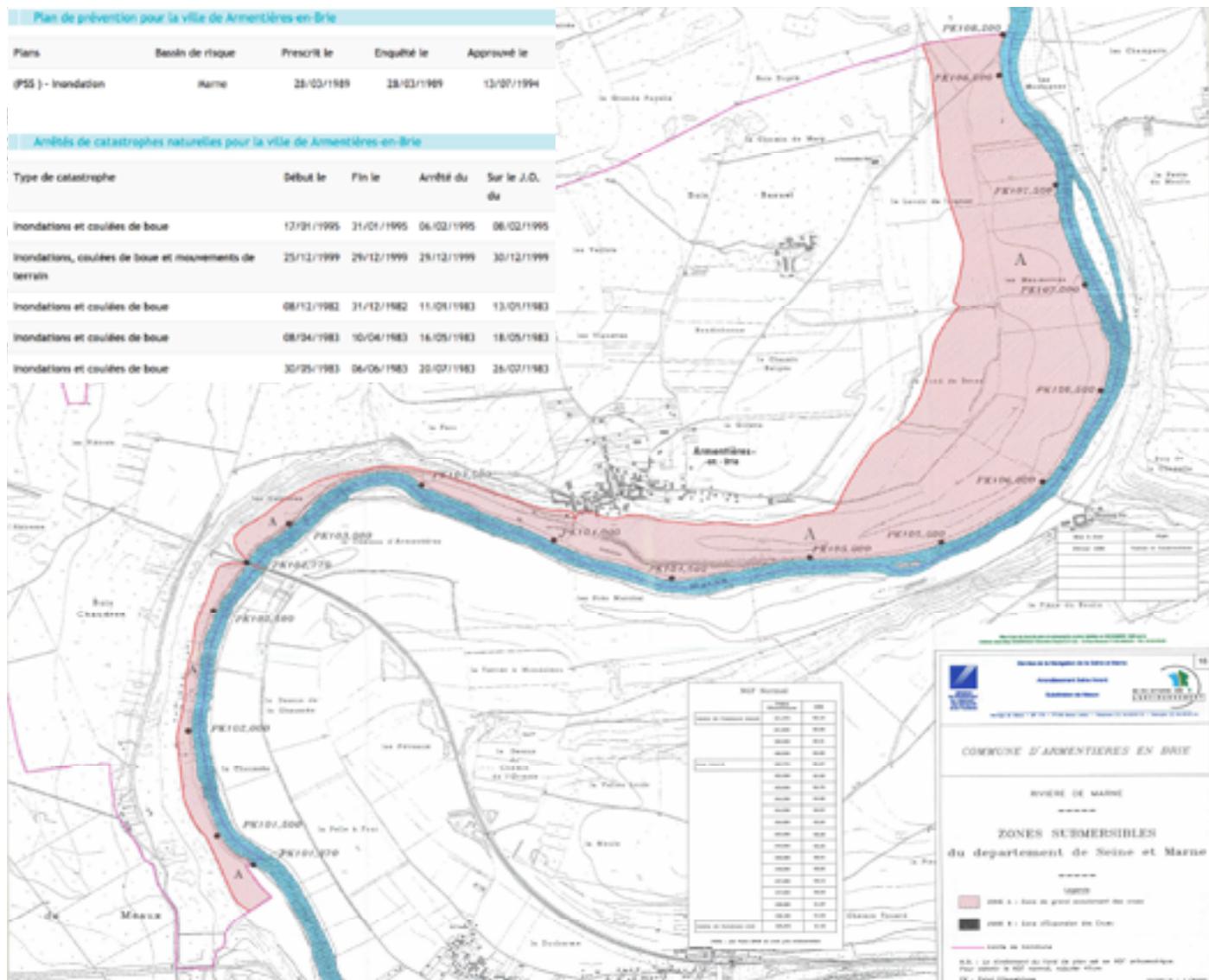
La Commune d'ARMENTIÈRES-EN-BRIE est recensée comme étant concernée par un type d'inondation plus ou moins lente par débordement de la rivière Marne.

Après les différentes inondations du bassin de la Seine dont la Marne est un affluent, le Préfet a prescrit un plan de Prévention des risques inondations (PPRI) dans le secteur de la vallée de la Marne dans sa partie aval [Seine-Nord-Est>Territoire Seine moyenne-Yonne-Loing>Station La Ferté-sous-Jouarre [Station ultrason] (Marne)]

Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 juillet 1994 sous le libellé PPS Vallée de la Marne. C'est un outil réglementaire, arrêté donc par l'État, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

CARTES

Atlas des zones inondables pour la ville de Armentières-en-Brie			
Atlas	Numéro de l'AZI	Définition le	
Inondation	Marne	01/12/1999	



Le risque inondation



inondation
lente

L'alerte météo Le suivi de l'évènement Les consignes de sécurité

ALERTE

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez averti par les services de la Mairie (téléphone, sms). Pour suivre l'évènement, vous pouvez consulter :

- ▶ Serveur local du Service de prévision des crues Seine moyenne-Yonne- Loing **0 820 031 873**
- ▶ Le site Internet de vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=7>
- ▶ Le site iinternet de météo-france : <http://vigilance.meteofrance.com/> ▶



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dès l'annonce du risque d'inondation et dès que possible, allez mettre votre voiture en lieu sûr.

Mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien...)

- ▶ Être prêt à évacuer votre maison si nécessaire.
- ▶ Évacuer dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours et ne pas revenir en arrière.
- ▶ Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, de nourriture, de bougies
- ▶ Rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation

Niveau d'alerte	Définition	Caractérisations Conséquences potentielles sur le terrain
ROUGE	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	CRUE RARE ET CATASTROPHIQUE Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Violence de la crue et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : <ul style="list-style-type: none"> • Bâti détruit • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
ORANGE	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	DÉBORDEMENTS GÉNÉRALISÉS Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires structurants coupés • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
JAUNE	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	PERTURBATIONS des activités liées au cours d'eau (pêche, navigation, loisirs nautiques). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. activité agricole perturbée. Évacuations ponctuelles.
VERT	Pas de vigilance particulière requise	SITUATION NORMALE

N° Urgence SAUR eau potable : **0 810 017 018**

Le risque météorologique



vent violent

L'alerte météo Le suivi de l'évènement Les consignes de sécurité

ALERTE

En cas d'aléas météorologiques la télévision, la radio diffusent des avis de vigilance. Respectez-les. Vous pouvez consulter le site de météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les pluies diluviennes, les tempêtes voire les tornades sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés. Un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

RISQUES

Vent violent - Vigilance orange



Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

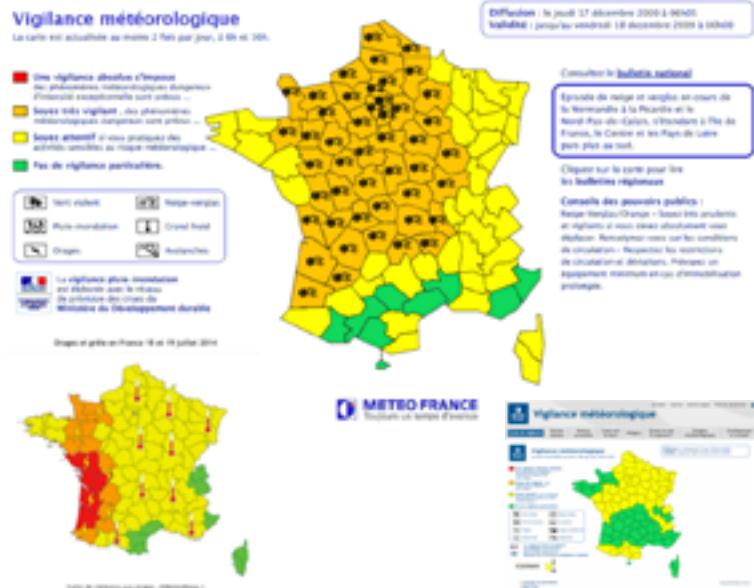
Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone



Vent violent - Vigilance rouge



Conséquences possibles

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.

La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- En secteur urbain, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Dans la mesure du possible : Restez chez vous - Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales .
- En cas d'obligation de déplacement : Limitez-vous au strict trajet indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers - Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Le risque météorologique



orange

L'alerte météo Le suivi de l'évènement Les consignes de sécurité

ALERTE

En cas d'aléas météorologiques la télévision, la radio diffusent des avis de vigilance. Respectez-les. Vous pouvez consulter le site de météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les pluies diluviennes, les tempêtes voire les tornades sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés. Un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

RISQUES

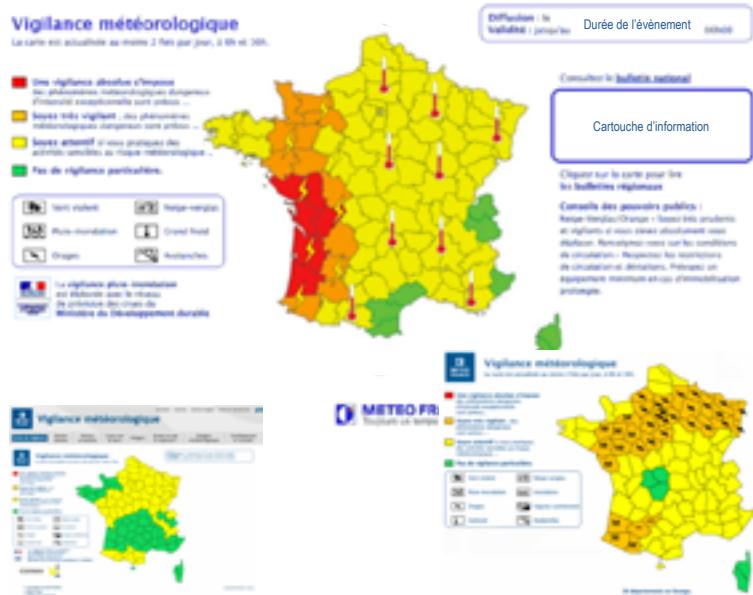
Orages - Vigilance orange

Conséquences possibles



Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.



Orages - Vigilance rouge

Conséquences possibles



Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des débordements torrentiels aux abords de tous les petits cours d'eau, ruisseaux, petites rivières et des canalisations d'évacuation des eaux pluviales..

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres ► Évitez les promenades à pied ► ► Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ► ► Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Dans la mesure du possible : Restez chez vous ► Evitez les déplacements.
- En cas d'obligation de déplacement : Ne vous abritez pas sous les arbres ► Évitez les promenades à pied ► Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses ► N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. ► Faute de pouvoir vous abriter dans un lieu en dur, restez de préférence à l'intérieur de votre voiture.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ► Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines ► En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.

Le risque météorologique



neige
verglas

L'alerte météo Le suivi de l'évènement Les consignes de sécurité

ALERTE

En cas d'aléas météorologiques la télévision, la radio diffusent des avis de vigilance. Respectez-les. Vous pouvez consulter le site de météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les pluies diluviennes, les tempêtes voire les tornades sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés. Un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

RISQUES

Neige-verglas - Vigilance orange



Conséquences possibles

Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus.

Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, des chutes d'arbres, des congères peuvent accentuer les difficultés.

Les risques d'accident sont accrus.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.



Neige-verglas - Vigilance rouge



Conséquences possibles

De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

► Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer ► Privilégiez les transports en commun ► Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CIRCR) ► Préparez votre déplacement et votre itinéraire ► ► Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ainsi que les consignes de circulation ► Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ►► Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ►► Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ►► N'utilisez pas pour vous chauffer :- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc. les chauffages d'appoint à combustion en continu. **Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.**

► Dans la mesure du possible : Restez chez vous - N'envisagez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables. ► En cas d'obligation de déplacement : Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches ► Munissez-vous d'équipements spéciaux ► Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. (couverture, couette) ► Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs..

► Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : ► Protégez vos canalisations d'eau contre le gel. ► Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable ► Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Le risque météorologique



grand froid

**L'alerte météo
Le suivi de l'évènement
Les consignes de sécurité**

ALERTE

En cas d'aléas météorologiques la télévision, la radio diffusent des avis de vigilance. Respectez-les. Vous pouvez consulter le site de météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les pluies diluviennes, les tempêtes voire les tornades sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés. Un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

RISQUES

Grand froid - Vigilance orange



Conséquences possibles

Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocrinianes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids. En cas de sensibilité personnelle : apparition de gerçures (mains, lèvres). Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : hypothermie et aggravation de symptômes préexistants.

Grand froid - Vigilance rouge



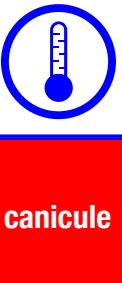
Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand et peut être majeur pour les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies respiratoires, cardiovasculaires, endocrinianes ou de certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud. Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids. En cas de sensibilité personnelle : apparition de gerçures (mains, lèvres), d'engelures (pieds, mains, oeil). Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur : hypothermie et aggravation de symptômes préexistants.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▶▶ Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- ▶▶ Évitez les sorties le soir et la nuit
- ▶▶ Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- ▶▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains
- ▶▶ Ne gardez pas de vêtements humides
- ▶▶ De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- ▶▶ **Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer** : N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ou des chauffages d'appoint à combustion en continu. **Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence**
- ▶▶ Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement
- ▶▶ Aérez votre logement quelques minutes même en hiver
- ▶▶ Évitez les efforts brusques
- ▶▶ Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes et ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte
- ▶▶ En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé
- ▶▶ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé
- ▶▶ Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.

Le risque météorologique



**L'alerte météo
Le suivi de l'évènement
Les consignes de sécurité**

ALERTE

En cas d'aléas météorologiques la télévision, la radio diffusent des avis de vigilance. Respectez-les. Vous pouvez consulter le site de météo France : <http://vigilance.meteofrance.com/>

La canicule en été, la neige et le verglas en hiver, les pluies diluviennes, les tempêtes voire les tornades sont des phénomènes possibles dans notre région. Ils ne doivent pas être négligés. Un peu de bon sens peut permettre d'éviter le pire.

RISQUES

Canicule - Vigilance orange



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors : attention à la déshydratation et au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants. Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Canicule - Vigilance rouge



Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées. Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. Veillez aussi sur les enfants.

Si vous avez plus de 65 ans, pensez à vous inscrire sur le registre « PLAN CANICULE » tenu en mairie..

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▶ En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin.
- ▶ Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- ▶ Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour
- ▶ Accompagnez-les dans un endroit frais.
- ▶ Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- ▶ Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- ▶ Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- ▶ Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, même sans soif et environ 1,5 L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et mangez normalement.
- ▶ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- ▶ Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- ▶ Limitez vos activités physiques

Le risque mouvement de terrain



**La situation locale
Le suivi
Ce qu'il faut faire**

I - QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

II - COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

On différencie :

• Les mouvements lents

Les tassements, affaissements.

Les glissements de terrain le long d'une pente (qui peuvent aussi être rapides), solifluxion, fluages.

Le retrait-gonflement des argiles.

• Les mouvements rapides

Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).

Les chutes de pierres ou de blocs, les éboulements rocheux.

Les coulées boueuses et torrentielles.

III - LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES, LES BIENS ET LES ACTIVITÉS

Les grands mouvements de terrain étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses.

En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens et au patrimoine sont considérables et souvent irréversibles.

Les effets du retrait-gonflement des sols argileux à l'occasion des sécheresses sont énormes sur le plan économique ; ces dommages représentent le 2ème poste des demandes d'indemnisation au titre du régime des catastrophes naturelles.

Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...), les réseaux d'eau, d'énergie ou de télécommunications, allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration...

Les éboulements et chutes de blocs peuvent entraîner un remodelage des paysages, par exemple l'obstruction d'une vallée par les matériaux déplacés engendrant la création d'une retenue d'eau pouvant rompre brusquement et entraîner une vague déferlante dans la vallée.

LA COMMUNE FACE AU RISQUE

Seules des cavités souterraines existent sur le territoire et la commune est répertoriée comme à risque pour le gonflement et le retrait des argiles dans le DDRM

► En cas d'effondrement du sol :

► AVANT : - S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

► PENDANT :

► A l'intérieur : - Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

► A l'extérieur : - S'éloigner de la zone dangereuse - Respecter les consignes des autorités - Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

► APRÈS : - Evaluer les dégâts et les dangers - Informer les autorités :

BRGM - Direction régionale Ile-de-France

Tour Mirabeau

39-43 quai André Citroën

75739 Paris Cedex 15

Tél. : 01 40 58 89 00 - Fax : 01 40 58 89 33

Les risques particuliers

Estimation
Le point sur la situation
Ce qu'il faut faire

- RISQUES SANITAIRES • RISQUES DOMESTIQUES • RISQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE
- RISQUE FERROVIAIRE • RISQUE FEU DE FORêt • RISQUE ÉLECTRIQUE
- RISQUE ATTENTAT • RISQUE SABOTAGE

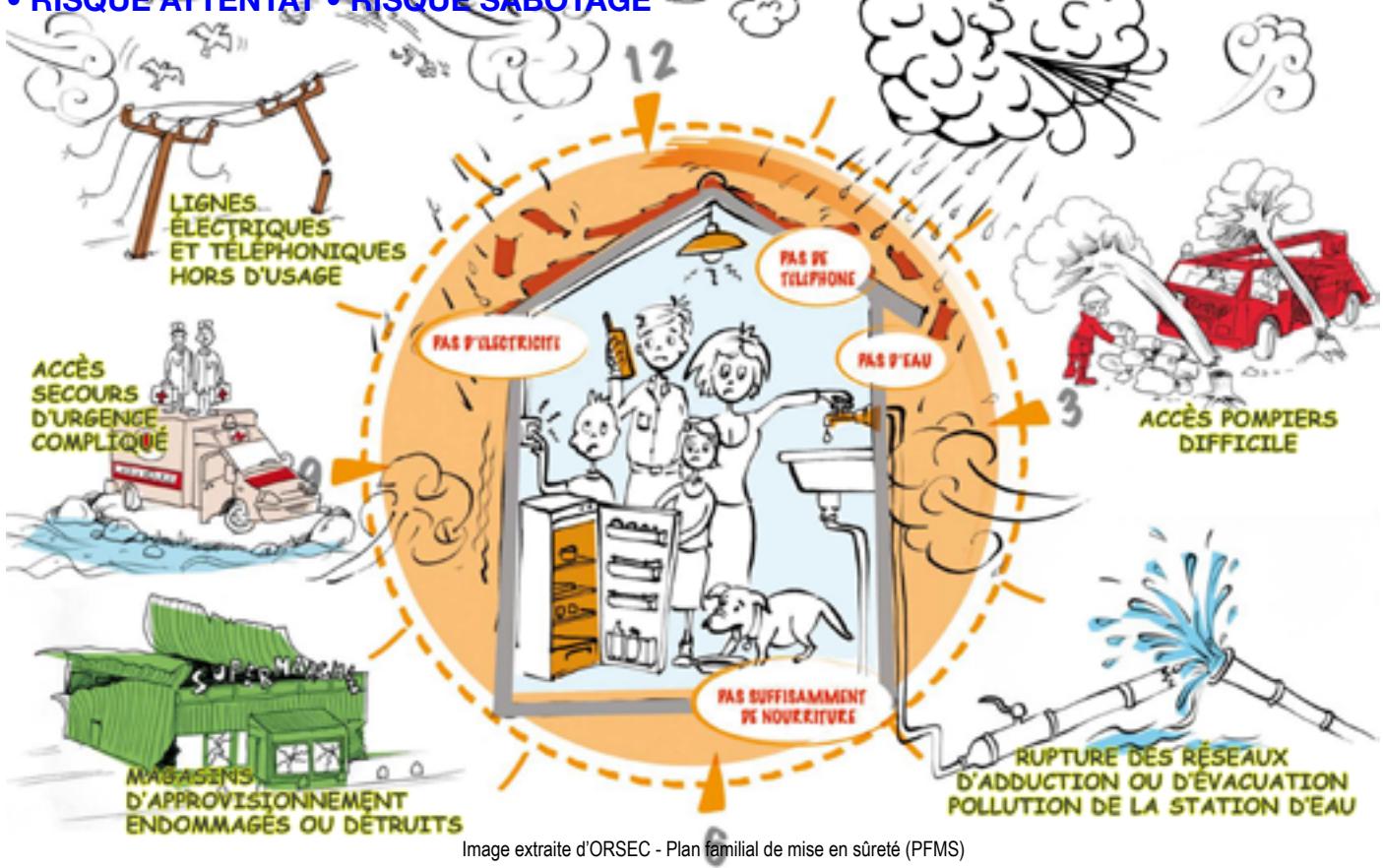


Image extraite d'ORSEC - Plan familial de mise en sûreté (PFMS)

Dans ce chapitre sont recensés les risques particuliers qui, s'ils ne sont pas les plus alarmistes sur le territoire communal, ne sont néanmoins pas à négliger. En premier lieu le rappel des risques domestiques auxquels les enfants sont souvent les plus exposés et aussi notamment auxquels on peut ajouter les risques sanitaires qui peuvent les affecter au même titre que les personnes les plus fragiles.

Ensuite en raison même de la spécificité de la Commune qui abrite une communauté confessionnelle le risque attentat ou sabotage est peut-être plus prégnant que dans d'autres parties du territoire national.

Les risques découlant également des autres risques avérés comme, par exemple, le risque électrique suite à la rupture des réseaux conséquemment à une tempête, à des travaux ou à un accident aérien.

RISQUES SANITAIRES

PANDÉMIE

L'apparition d'une pandémie (principalement grippale) peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'être humain.

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus grippal se transmet par :

- La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les posséditions,
- Le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée ($> 38^{\circ}\text{C}$), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours.

Le Gouvernement, tirant les enseignements de la gestion de l'épisode pandémique de 2009 et des différents retours d'expériences et évaluations qui ont été conduits, a procédé à une réforme en profondeur du Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale ».

Dès l'alerte par les moyens de communication audiovisuels et pour limiter le risque d'être contaminé par le virus de la grippe, il faut adopter des gestes simples :



→ Agir avant

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez.
- Evitez les contacts avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites, etc.

Hygiène des mains

- Si vous présentez les symptômes (fièvre...) de la grippe :appelez votre médecin traitant ou le 15, ne vous rendez pas à l'hôpital directement. Un signalement rapide vous permettra d'être pris en charge et soigné rapidement.

→ Agir pendant

- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand on éternue.
- Évitez les contacts avec les personnes malades.
- Soyez à l'écoute (TV et radio) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- Et pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.

ÉPIZOOTIE

Les maladies animales sont répertoriées selon deux types :

- *Les maladies réputées contagieuses*
- *Les maladies à déclaration obligatoire*

Selon que l'on est en présence de l'une ou de l'autre de ces maladies, les implications en matière de police sanitaire diffèrent. Le classement d'une maladie en tant que MRC (Maladies Réputées Contagieuses) se fonde sur son impact sur la santé publique, l'élevage ou le commerce international. Il s'agit d'affections dont l'impact justifie l'action des services de l'Etat en charge de la protection des populations ainsi que d'éventuelles mesures d'intervention.

Par ailleurs, certaines maladies réputées contagieuses donnent lieu à l'élaboration de plans d'intervention sanitaire d'urgence définis à l'échelle nationale. C'est le cas des maladies telles que l'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la fièvre aphteuse, la fièvre catarrhale ovine, la peste équine...

Le classement d'une maladie en tant que MDO (Maladies à Déclaration Obligatoire) ne donne pas lieu à application de mesures de police sanitaire. Il se fonde sur la nécessité de mettre en place un dispositif de veille épidémiologique sur l'ensemble du territoire.

Dès l'alerte par les moyens de communication audiovisuels (TV, radio) il faut adopter des gestes simples :



→ Agir avant

- Évitez de manipuler des animaux malades ou morts.
- Lavez-vous systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.

Il n'est pas rare de trouver dans la nature des dépouilles d'animaux.

Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épizootie.

Toutefois, si vous constatez des mortalités en nombre, signalez-les aux autorités compétentes (directions départementales en charge de la protection des populations, municipalités...).

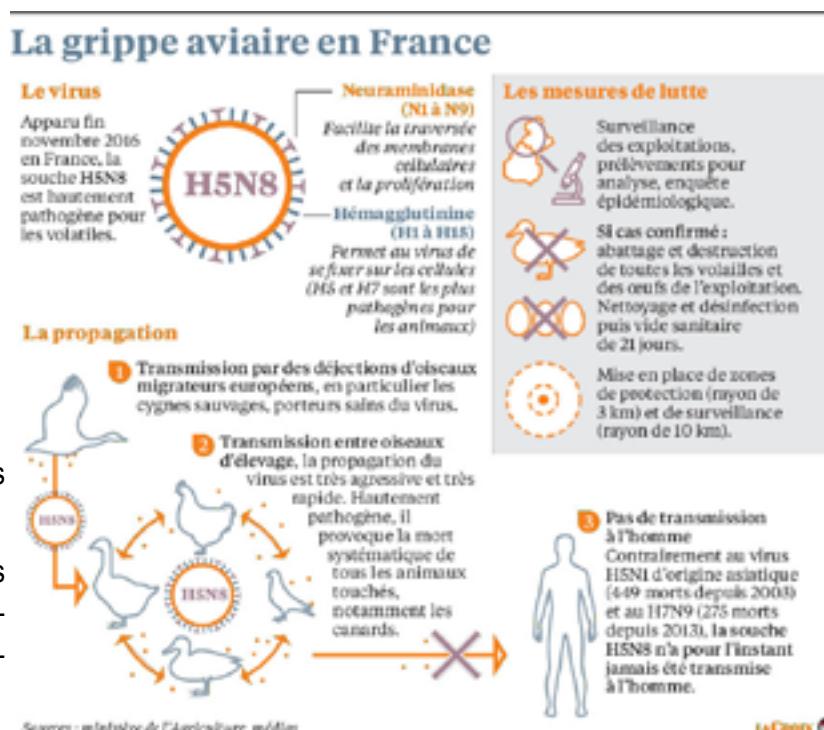
→ Agir en cas de maladie animale avérée

- Ecoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation.
- Respectez les règles particulières de circulation des personnes et des animaux mises en place autour des zones touchées par l'épizootie même si vous n'êtes pas directement concerné par l'épizootie.

POLLUTION DE L'AIR

→ Les mécanismes de la pollution de l'air :

Les phénomènes naturels (éruptions volcaniques, incendies de forêts...) mais surtout les activités humaines (industrie transports, agriculture, chauffage résidentiel...) sont à l'origine d'émissions de polluants, sous forme de gaz ou de particules, dans l'atmosphère.



Une fois émises dans l'air, ces substances sont transportées sous l'effet du vent, de la pluie, des gradients de températures dans l'atmosphère et cela parfois jusqu'à des milliers de kilomètres de la source d'émission.

Elles peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.

→ *Les polluants de l'air*

Il existe deux catégories de polluants atmosphériques :

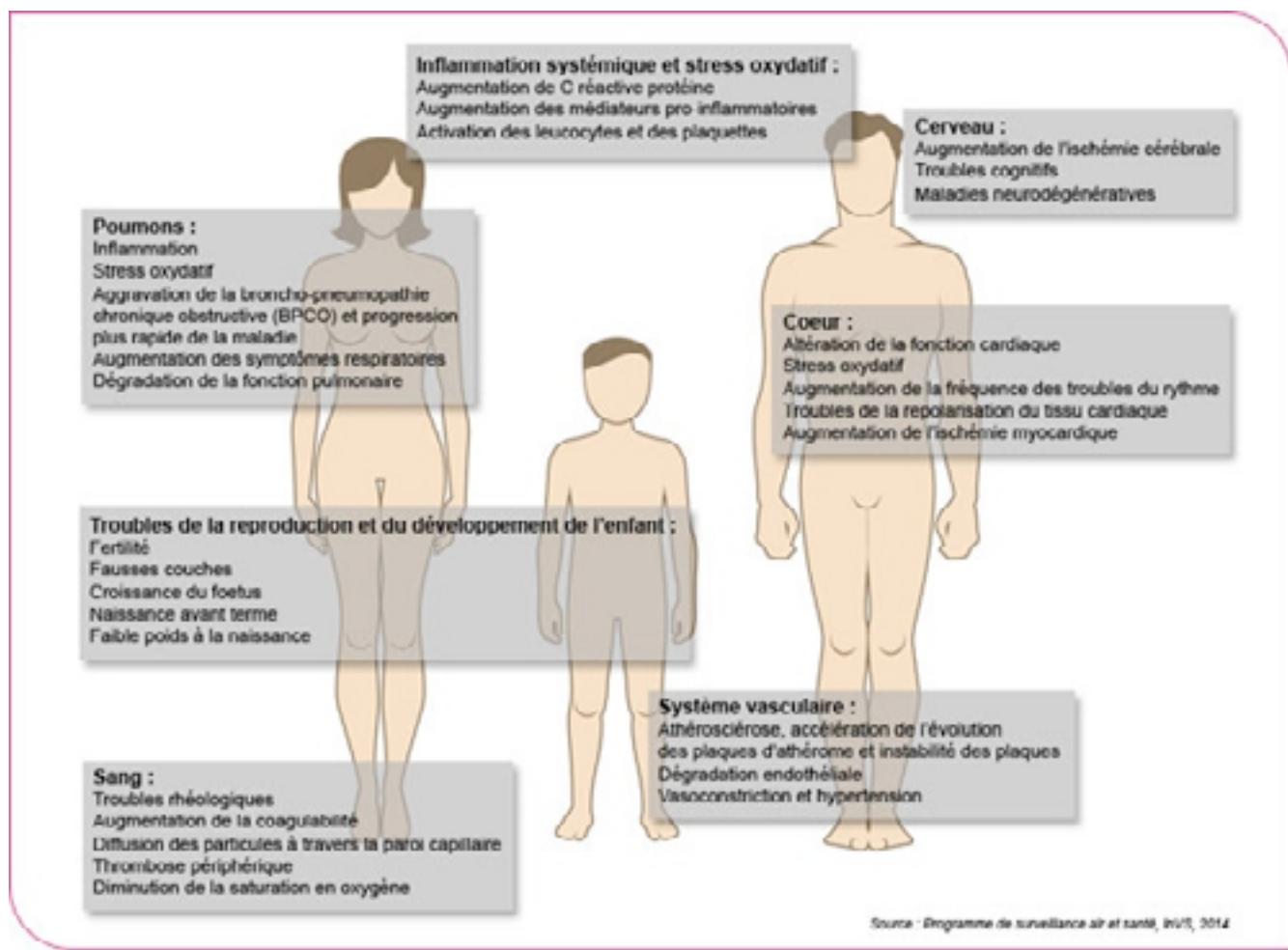
- les polluants primaires, émis directement : monoxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, particules (ou poussières), métaux lourds, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques...
- les polluants secondaires issus de transformations physico-chimiques entre polluants de l'air sous l'effet de conditions météorologiques particulières : ozone, dioxyde d'azote, particules)...

Le suivi de la pollution de l'air s'appuie sur la mesure et l'analyse des concentrations de ces différents polluants et de leurs variations dans le temps et l'espace.

Les effets de la pollution de l'air : La pollution atmosphérique a des conséquences néfastes sur la santé humaine.

La pollution organique ou naturelle elle aussi est à l'origine des allergies respiratoires liées aux pollens allergisants chez 30 % de la population adulte et 20% des enfants.

→ *Conséquences de la pollution sur la santé*



L'exposition à court terme (pic de pollution) mais surtout l'exposition sur le long terme (chronique) à la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé, en particulier pour les personnes vulnérables ou sensibles. A savoir : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques, mais aussi les personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Une présentation des effets de la pollution de l'air sur la santé et des recommandations sanitaires sont disponibles dans le Questions/réponses Air extérieur et santé du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Pour en savoir plus, consulter le site du ministère de la Transition écologique et solidaire

La pollution atmosphérique a aussi des conséquences néfastes sur l'environnement à court, moyen et long termes.



<https://www.airparif.asso.fr/indices/>

AIRPARIF
Surveillance de la qualité
de l'air
en Île-de-France
7 rue Crillon
75004 PARIS

Tel 01 44 59 47 64
Fax 01 44 59 47 67

Ces effets concernent :

- ▶ les bâtis : les polluants atmosphériques détériorent les matériaux des façades (pierre, ciment, verre...) par des salissures et des actions corrosives ;
- ▶ les cultures : l'ozone en trop grande quantité peut entraîner des baisses de rendement de 5 à 20 % selon les cultures ;
- ▶ les écosystèmes : ils sont impactés par l'acidification de l'air et l'eutrophisation. En effet, certains polluants, lessivés par la pluie, contaminent les sols et l'eau, perturbant l'équilibre chimique des végétaux. D'autres, en excès, peuvent conduire à une modification de la répartition des espèces et à une érosion de la biodiversité.

En cas d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés selon les microgrammes de polluants contenus par mètre cube d'air :

- ▶ le seuil d'information : le préfet communique alors des recommandations sanitaires pour les périodes les plus sensibles. Seuil d'information pour les PM10 : 50 microgrammes par mètre cube d'air ;
- ▶ le seuil d'alerte : le préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, circulation alternée...). Seuil d'alerte pour les PM10 : 80 microgrammes par mètre cube d'air.

Adopter quelques réflexes au quotidien pour réduire la pollution de l'air

La réduction des émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes et habitudes souvent simples à mettre en œuvre.

L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de tous :

Se chauffer plus sobrement

- ▶ Isoler son logement
- ▶ Faire entretenir son appareil de chauffage bois ou fioul
- ▶ Choisir un appareil performant (chaudière à condensation, poêle à bois labellisé Flamme verte...).



Se déplacer autrement

- ▶ Privilégier la marche, le vélo et les transports en commun
- ▶ Choisir le covoiturage
- ▶ Pratiquer l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation...)
- ▶ Entretenir son véhicule, vérifier la pression des pneus
- ▶ Acheter un véhicule faiblement émetteur et l'identifier grâce au Certificat qualité de l'air.

Pour en savoir plus, consulter le site du ministère de la Transition écologique et solidaire

Valoriser ses déchets verts

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre. Pour s'en débarrasser, il y a plusieurs solutions :

→ pour les déchets organiques :

- compostage, paillage, tonte mulching (l'herbe est broyée sur place par la tondeuse) ;

→ pour les déchets encombrants :

- collecte sélective.



Chacun peut s'informer sur :

- la qualité de l'air dans sa région auprès de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air. Celle-ci vous informe en temps réel de la qualité de l'air et des éventuels épisodes de pollution ;
- les règles spécifiques à respecter : pour savoir si votre territoire est dans une zone couverte par un plan de protection de l'atmosphère ou en cas d'épisode de pollution vous pouvez consulter le site de votre direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- les recommandations sanitaires en cas de pic de pollution, disponibles sur le site du ministère chargé de la santé et auprès de votre agence régionale de santé et de votre association agréée de surveillance de la qualité de l'air
- les recommandations sanitaires en cas d'émission de pollens allergisants : disponibles sur le site du ministère chargé de la santé et auprès du réseau national de surveillance aérobiologique qui publie chaque semaine une carte de France des risques allergiques par type de pollen.

Les bons gestes à avoir en cas d'épisode de pollution



A L'ATTENTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET SENSIBLES

- FEMMES ENCEINTES,
- NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS
- PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS,
- PERSONNES ASTHMATIQUES,
- PERSONNES SOUFFRANT DE PATHOLOGIES CARDIOVASCULAIRES
- INSUFFISANTS CARDIAQUES OU RESPIRATOIRES.
- PERSONNES SE RECONNAISSANT COMME SENSIBLES LORS DES PICS DE POLLUTION ET/OU DONT LES SYMPTÔMES APPARAÎSSENT OU SONT AMPLIFIÉS LORS DES PICS.

A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

 ÉVITEZ LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES INTENSES, EN PLEIN AIR OU À L'INTÉRIEUR

 REPORTEZ LES ACTIVITÉS QUI DEMANDENT LE PLUS D'EFFORT

 EN CAS DE SYMPTÔMES OU D'INQUIÉTUDE, PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE PHARMACIEN, CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN OU CONTACTEZ LA PERMANENCE SANITAIRE LOCALE LORSQU'ELLE EST MISE EN PLACE

 SI VOUS SENTEZ QUE VOS SYMPTÔMES SONT MOINS GÉNANTS QUAND VOUS RESTEZ À L'INTÉRIEUR PRIVILÉGIEZ DES SORTIES PLUS BRÈVES QUE D'HABITUDE

 ÉVITEZ DE SORTIR EN DÉBUT DE MATINÉE ET EN FIN DE JOURNÉE ET AUX ABORDS DES GRANDS AXES ROUTIERS

 RÉDUISEZ ET REPORTEZ LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES INTENSES, EN PLEIN AIR OU EN INTÉRIEUR, JUSQU'À LA FIN DE L'ÉPISODE SI DES SYMPTÔMES SONT RESENTIS (FATIGUE, MAL DE GORGE, NEZ BOUCHÉ, TOUX, ESSOUFFLEMENT, SIFFLEMENTS, PALPITATIONS)

 EN CAS DE GÈNE INHABITUUELLE (PAR EXEMPLE : TOUX, MAL DE GORGE, NEZ BOUCHÉ, ESSOUFFLEMENT, SIFFLEMENTS), PRENEZ CONSEIL AUPRÈS DE VOTRE MÉDECIN OU PHARMACIEN

 RISQUES SANITAIRES !
SOYEZ VIGILANT

L'ENSEMBLE DE CES RECOMMANDATIONS SONT CONSULTABLES DIRECTEMENT SUR
[HTTP://SOCIAL-SANTE.GOUV.FR](http://SOCIAL-SANTE.GOUV.FR)

RISQUES DOMESTIQUES

Produits dangereux / Conseils de précaution de base

- ▶ Ne les laissez pas à portée des enfants, ne les utilisez pas après la date péremption
- ▶ Posez des anti-pince-doigts si vous avez de jeunes enfants
- ▶ Apportez une surveillance constante auprès des plus jeunes et des personnes vulnérables
- ▶ N'utilisez jamais d'appareils électriques non protégés et ne les installez pas sans les conseils d'un professionnel en respectant leur classe d'isolation. En aucun cas ne laissez les enfants les manipuler.

Le simple bon sens permet d'éviter l'exposition des plus vulnérables aux risques domestiques les plus courants.

RISQUES ATTENTAT - SABOTAGE

Plan Vigipirate - Ecoutez les informations diffusées par les médias (TV, radios)

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il repose sur 3 piliers :

- ▶ le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile ;
- ▶ la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme ;
- ▶ la création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :
- ▶ **Le premier niveau de vigilance correspond à la posture permanente de sécurité** et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
- ▶ **Le niveau sécurité renforcée risque attentat** adapte la réponse de l'Etat à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). **Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.**
- ▶ **Le niveau urgence attentat** peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



- Quel comportement adopter en cas d'attentat ?**
- ▶ Facilitez l'intervention des secours et des forces de l'ordre.
 - ▶ Respectez strictement les consignes des services de secours et des forces d'intervention. Conformez-vous rigoureusement aux consignes gouvernementales diffusées par les médias.
 - ▶ Consultez www.encasdattaque.gouv.fr

Pour tous ces risques particuliers - hormis les risques domestiques - si vous êtes témoin d'un incident, de la divagation d'un animal domestique ou sauvage de manière erratique, d'un comportement humain anormal, vous devez informer les services de la mairie pendant les jours ouvrés ou bien appeler :

- ▶ la Gendarmerie
- ▶ les Pompiers
- ▶ le SAMU ou composer le numéro d'urgence européen (reportez-vous en page 5 du DICRIM)

N'APPELEZ PAS INUTILEMENT SANS AVOIR VÉRIFIER L'EXISTENCE POTENTIELLE D'UN VÉRITABLE RISQUE. Les numéros d'urgence surchargés perdent en efficacité.

JE ME COMPORTE COMME UN CITOYEN RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

LIENS A RETENIR



Pour en savoir plus, quelques sites de référence :

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Fédération des associations agréées de la surveillance de la qualité de l'air

Prév'air (prévision de la qualité de l'air en France et en Europe)

Agence Régionale de Santé

Réseau national de surveillance aérobiologique

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Service de délivrance des certificats qualité de l'air

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Contact : 01 78 48 23 00
ars-dd77-accueil@ars.sante.fr


Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —


Géosciences pour une Terre durable
brgm






Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires


Gendarmerie
nationale
Une force humaine


**Santé
publique**
France



smitcom
DU NORD SEINE ET MARNE


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MES NOTES PERSONNELLES

Notez sur cette page des informations personnelles qui vous permettront d'être réactif en cas de besoin, pour apporter de l'aide à des voisins ou des personnes en difficulté que vous connaissez ou bien solliciter des secours auprès de proches.

Contacts et adresses, numéros de téléphone :

Références bibliographiques et/ou textes de référence : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs - Service Départemental d'Incendie et de Secours - Directions-Départementales de la Protection des Populations (DDPP), des Territoires (DDT) - Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles - PFMS (ORSEC) - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère des Solidarités et de la Santé - Ministère de l'Intérieur - data.gouv.fr

→ A quels risques majeurs suis-je exposé ?

À REMPLIR



Commune d'Armentières-en-Brie

RISQUE à cocher	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE
<input checked="" type="checkbox"/> Inondation		
<input checked="" type="checkbox"/> Mouvement de terrain		
<input checked="" type="checkbox"/> Feu de forêt		
<input checked="" type="checkbox"/> Séisme		
<input checked="" type="checkbox"/> Tempête		
<input type="checkbox"/> Avalanche		
<input type="checkbox"/> Accident Industriel		
<input type="checkbox"/> Accident Nucléaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Accident Transport de matières dangereuses		
<input type="checkbox"/> Rupture de barrage		